

## RECOMMANDATION

### Conseil scientifique de l'Institut de Physique (INP)

#### Objets : nouvelle procédure de recrutement des chercheurs CNRS

A la suite de la proposition du CNRS d'affichage ou de coloriage des postes de chercheurs lors des concours de recrutement, le Conseil Scientifique de l'INP demande à la direction du CNRS d'ouvrir au plus vite une large consultation auprès des différentes instances du Comité National : les sections, en charge du recrutement, les Conseils Scientifiques d'Institut qui s'impliquent dans la prospective de l'établissement, le Conseil Scientifique du CNRS et les structures de coordination (CPCN, C3N). Cette discussion devra servir à clarifier les objectifs de la réforme proposée, préalable indispensable à toute réflexion sur l'évolution du contenu et des modalités d'un affichage ou coloriage des profils proposés au recrutement.

Le Conseil Scientifique de l'INP tient à souligner le caractère contre-productif qu'engendrerait la précipitation pour une telle réforme, sans analyse préalable ni des besoins réels de la communauté scientifique ni du « vivier » de candidats potentiels dans les thématiques correspondantes.

Le Conseil Scientifique de l'INP reconnaît à la direction du CNRS la charge de définir les grandes orientations stratégiques de l'organisme et les méthodes de leur mise en application. Cependant, il s'associe aux CSI de l'INSB et de l'INSU « en émettant les plus grandes réserves sur la procédure de consultation des Directeurs d'Unité mise en place en l'absence des informations claires et complètes qui leur auraient permis d'exercer correctement leurs responsabilités ».

Recommandation adoptée le 29 septembre 2011.

20 votants

Vote : 20 pour, 0 abstention, 0 contre

Destinataires :

M. Alain Fuchs, Président du CNRS,  
M. Bertrand Girard, Directeur de l'INP,  
M. Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS,  
M. Etienne Bustarret, Président de la CPCN.